

la, mais je compris que c'était de lui qu'elle voulait parler, car il était parti depuis un ou deux jours. Il me semblait, sans pouvoir l'affirmer, que Marie Paoletti m'a dit avoir vu ce fer.

Antoine Ornano, commissaire de police à Zicavo : La voix publique accuse Visconti d'être l'instigateur de l'assassinat. En 1833, Quastana, l'assassin de Louis Ornano, fut l'instrument de Visconti. Plus tard, Visconti et Joseph Colona d'Istria ayant eu à se plaindre de feu Jean Ornano, Visconti proposa d'avoir recours au même Quastana ; un entretien eut lieu, mais on ne put tomber d'accord. En 1833, me promenant sur la place du hameau de Vico, j'entendis la détonation d'une arme à feu ; presque aussitôt arriva Sampiero Ornano, qui me dit qu'on venait de faire feu sur lui. Le nom de Cotti fut prononcé. J'ignore quelles ont été les suites de cette affaire. On entendait souvent crier chez Visconti sans savoir s'il battait sa sœur ou sa femme.

Coti et Ornano. Après avoir, au début de son réquisitoire, retracé les antécédents et les passions de ces trois hommes, après avoir expliqué l'influence d'Ornano sur les deux sicaires, l'orateur a, dans une vive improvisation, exposé les faits, analysé les débats et résumé les charges. M^{rs} Boyer et Limperani, défenseurs de Visconti Ornano, M^{rs} Drouot et Nicot, défenseurs de Sorbella et Coti, ont présenté la défense de leurs clients.

par lequel le conseil de préfecture du département de la Gironde s'est déclaré incompétent pour statuer sur la demande d'indemnité qu'ils ont formée contre les sieurs Massé et Maillé à raison de l'exhaussement de la rue Batailly, sont rejetés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOULOGNE-SUR-MER.

Présidence de M. Level.

Audience du 24 septembre.

JUSTICE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT (au contentieux).

Présidence de M. Boudet, président de la section du contentieux.

Audiences des 6 juillet et 3 août ; — approbation impériale du 2 août.

AVIS.

MM. les abonnés sont prévenus que la suppression du journal est toujours faite dans les deux jours qui suivent l'expiration des abonnements.

CHRONIQUE

PARIS, 1^{er} OCTOBRE.

— Un double adultère est reproché à la femme Bisson et au sieur Laurent ; elle a quitté son mari, il a quitté sa femme, et tous deux, sans plus de gêne, se sont installés dans le même logis.

